

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : VŒU

Vœu pour le rétablissement de la carte
« Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		36
Absents représentés		7
Absents excusés		4
Absents non excusés		2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE NEUF OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Ordre de passage des affaires en séance : Points « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et « Citoyenneté d'honneur – Nomination de Salah Hamouri » / Points 23, 41 et 42 / Vœux « Relatif à la réduction de la vitesse sur les autoroutes intra A86 jusqu'à Paris », « Pour le rétablissement immédiat de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans » et « Relatif au maintien des subventions régionales aux Fonds de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en Île-de-France » / Points 1 à 3 / Point 7 / Point 4 / Point 6 / Point 8 / Points 10 à 12 / Point 5 / Points 13 à 22 / Points 24 à 40 / Points 43 à 54 / Motion relative à la profanation de la tombe de Robert Badinter.

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire. MARCHAND. Mmes BERNARD. M. RHOUMA (à partir du vote de point 41) Mme LERUCH. M. BUCH. Mme FREIH BENGABOU. M. PECQUEUX. Mme OUDART. Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié »). M. GASSAMA. Mme PIERON (jusqu'au vote du point 1), M. PRIEUR. Mme KIROUANE. M. SPIRO. Mme MISSLIN. M. QUINET. adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 24). DORRA. M. FAVIER, Mmes LALANDE. BLONDET, MM. KHALED. MRAIDI, Mmes MANGIN (jusqu'au vote du point 20), BOUFALA. PETER (jusqu'au vote du point 36), MM. THOMAS. MALHEIRO. MASTOURI. Mmes MEDEVILLE. RAER. M. BADI, Mmes LEFRANC. OUABBAS (à partir du vote du point 41), MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND (jusqu'au vote du point 14), HARDOUIN. Mme BOULKROUN. conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire. représenté par M. MRAIDI
M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et jusqu'au vote du point 23)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du point 2)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO (à partir du vote du point 21)
Mmes GILIS, conseillère municipale, représentée par M. THOMAS (à partir du vote du point 25)
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE (à partir du vote du point 37)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 15)

ABSENTS EXCUSES

M. Atef RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme Mounia CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBABA, conseiller municipal

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 23)
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC)

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20251009-DEL20251009-V1-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025



VŒU

Vœu pour le rétablissement de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans

Présenté par Alain Buch
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

Adopte le vœu suivant :
(à l'unanimité)

Depuis plus de 30 ans, la Convention internationale des droits de l'enfant consacre « que tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société ».

Après l'arrêt brutal en début d'année de la part collective du « Pass Culture » à destination des projets scolaires d'éducation artistique et culturelle, c'est au tour de l'accès à la pratique sportive des plus jeunes de se voir sévèrement attaqué.

Adossée à un mouvement associatif riche de quelque quarante associations, bénéficiant à plus de 8 000 Ivryennes et Ivryens, la politique sportive ivryenne défend un accès large et démocratique à la pratique sportive. Ivry se singularise par un service public municipal dédié et engagé au quotidien pour rendre le sport accessible à toutes et tous, mais aussi par des coûts de licences historiquement plus bas que la moyenne grâce notamment à la mise à disposition gracieuse des équipements sportifs aux associations. Néanmoins, force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile pour les associations de répondre à l'engouement qu'elles suscitent, devant la baisse des subventions et dispositifs d'aides, notamment nationaux et départementaux.

La politique publique du sport ne peut pas être une variable d'ajustement des arbitrages budgétaires, et encore moins au détriment des familles les plus modestes. Et pourtant, après une amputation du quart du budget alloué au « Plan 5000 Équipements – Génération 2024 » de l'Agence Nationale du Sport (ANS), le dispositif « Pass'Sport » vient d'être éhontément raboté. Créée en 2021, cette aide forfaitaire versée sous conditions de ressource encourage l'inscription des jeunes dans un club ou une association sportive.

Cette « évolution » du dispositif (annoncée comme telle par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative) est en réalité une « mutilation » pure et simple excluant toute une partie de la population éligible : la tranche d'âge des 6-13 ans. Celle-ci représentait pourtant 81 % de l'ensemble des bénéficiaires à l'échelle du pays : soit 2,84 millions d'enfants.

La suppression de cette tranche d'âge pour la rentrée 2025 est de nature à renforcer dangereusement les inégalités sociales et territoriales. L'activité physique et sportive régulière - en plus d'être un enjeu prioritaire de santé publique - favorise l'esprit d'équipe et du collectif, la confiance en soi et en l'autre. D'autant plus à un âge où l'on sait que les habitudes et les réflexes se construisent, que les compétences motrices s'acquièrent.

La mutilation de ce dispositif s'inscrit à rebours des promesses d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pourtant censé insuffler « un nouvel élan à la pratique sportive » selon les mots de Madame la Ministre démissionnaire. A l'issue des Jeux, c'est une « Nation sportive » qui se félicitait d'une augmentation de 3,8 % du nombre de licencié·es à la rentrée scolaire 2024 et qui instaurait une « Fête du Sport » chaque 14 septembre.

En sacrifiant le Pass'Sport, c'est un recul grave en matière de santé publique, de prévention de l'obésité infantile et des problèmes de santé liés à la sédentarité. En s'attaquant au Pass'Sport, ce sont des familles entières qui vont s'interdire de faire le choix du sport dans leur quotidien. En amputant le Pass'Sport, c'est une attaque *de plus* à l'encontre des politiques émancipatrices des jeunes. En dégradant les modalités d'attribution du Pass'Sport, c'est une fragilisation *de plus* à l'encontre des associations locales, piliers de la politique sportive.

A Ivry, de nombreuses familles ont été amenées à renoncer à inscrire ou réinscrire leurs enfants. Aucune association accueillant des publics jeunes n'a été épargnée. Après avoir interrogé l'ensemble d'entre elles, de 30 à 50% d'adhérent·es par club voient leur effort financier considérablement augmenter, voire même, se retrouvent dans l'incapacité de rejoindre un club. Il s'agirait de plus de 1 000 jeunes concerné·es.

L'ensemble de ces dégradations dans la vie quotidienne des Ivryen·nes sont les concrétisations « sonnantes et trébuchantes » du projet de loi de finances 2025. Les premières orientations du budget 2026 énoncées par François Bayrou s'inscrivent dans cette ligne, avec une baisse de 18 % envisagée pour le budget dédié à la Jeunesse et aux Sports.

A travers ce vœu, nous nous mobilisons contre ces budgets élaborés au détriment de la justice sociale et des services publics pénalisant toujours davantage les familles les plus modestes.

Considérant :

- que l'accès à la pratique sportive – au même titre que l'accès aux arts – est un droit fondamental ;
- que l'accès à la pratique sportive est un enjeu prioritaire de santé publique ;
- que cette suppression prive de trop nombreux enfants d'une activité sportive régulière, espace d'épanouissement collectif et d'émancipation personnelle ;
- que cette suppression fragilise gravement les associations et les clubs sportifs de proximité essentiels à la formation des citoyennes et des citoyens de demain ;
- que cette suppression s'inscrit à rebours des promesses d'héritage des Jeux de Paris 2024 ;

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, en plus de réaffirmer son soutien aux actrices et acteurs de la politique sportive ivryenne, demande aux services de l'Etat :

- le rétablissement immédiat du dispositif « Pass'Sport » dès l'âge de 6 ans pour ne pas pénaliser les familles les plus modestes ;
- l'instauration de toutes mesures garantissant un accès équitable à la pratique sportive pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales ;
- d'élaborer un Projet de loi de finances 2026 à la hauteur, cessant d'être menaçant à l'endroit des politiques émancipatrices et sociales.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 20/10/2025